Une intervention supplémentaire temporaire pour les trajets domicile-travail

La hausse du prix des carburants pèse lourdement sur les travailleurs qui utilisent leur véhicule pour aller travailler.
Grâce à l'accord obtenu dans le secteur du gardiennage, une intervention supplémentaire sera accordée pour les trajets domicile-travail. Avec cet accord, les travailleurs bénéficient intégralement du maximum prévu par le gouvernement.

Concrètement :

- **Pour qui ?** Tous les travailleurs qui ont effectué des déplacements en **mai, juin et juillet 2026** avec leur véhicule personnel. Les déplacements professionnels couverts par une autre indemnité ne sont pas concernés (cela vise notamment les appels urgents, les missions spéciales, les rappels et les déplacements entre missions).
- **Combien ?** Le supplément représente **20 % de l'indemnité habituelle**, avec un maximum de **0,10 € par kilomètre aller-retour**. Le montant sera calculé selon la distance et le nombre de prestations réalisées. Il s'ajoute à l'indemnité domicile-travail déjà reçue.
- **Quand ?** Le complément devra être payé **au plus tard le 31 octobre 2026**. Il sera indiqué séparément sur la fiche de paie.

Vous pourrez vérifier si vous avez bien reçu ce à quoi vous avez droit sur base du tableau ci-dessous.

	120%			150%	
Distance du déplacement simple en km	Tarif normal aller et retour	Tarif temporaire aller et retour mai-juin-juillet		Tarif normal aller et retour	Tarif temporaire aller et retour mai-juin-juillet
1	€ 3,43	€ 3,63		€ 4,29	€ 4,49
2	€ 3,43	€ 3,83		€ 4,29	€ 4,69
3	€ 3,43	€ 4,03		€ 4,29	€ 4,89
4	€ 3,74	€ 4,49		€ 4,67	€ 5,47

5	€ 4,02	€ 4,82		€ 5,03	€ 6,03
6	€ 4,29	€ 5,15		€ 5,37	€ 6,44
7	€ 4,53	€ 5,44		€ 5,67	€ 6,80
8	€ 4,81	€ 5,77		€ 6,02	€ 7,22
9	€ 5,05	€ 6,06		€ 6,31	€ 7,57
10	€ 5,32	€ 6,38		€ 6,65	€ 7,98
11	€ 5,57	€ 6,68		€ 6,96	€ 8,35
12	€ 5,84	€ 7,01		€ 7,30	€ 8,76
13	€ 6,08	€ 7,30		€ 7,60	€ 9,12
14	€ 6,35	€ 7,62		€ 7,93	€ 9,52
15	€ 6,60	€ 7,92		€ 8,24	€ 9,89
16	€ 6,87	€ 8,24		€ 8,59	€ 10,31
17	€ 7,11	€ 8,53		€ 8,89	€ 10,67
18	€ 7,38	€ 8,86		€ 9,23	€ 11,08
19	€ 7,62	€ 9,14		€ 9,52	€ 11,42
20	€ 7,89	€ 9,47		€ 9,87	€ 11,84
21	€ 8,14	€ 9,77		€ 10,17	€ 12,20
22	€ 8,41	€ 10,09		€ 10,52	€ 12,62
23	€ 8,59	€ 10,31		€ 10,73	€ 12,88
24	€ 8,93	€ 10,72		€ 11,16	€ 13,39
25	€ 9,10	€ 10,92		€ 11,38	€ 13,66
26	€ 9,44	€ 11,33		€ 11,81	€ 14,17
27	€ 9,61	€ 11,53		€ 12,01	€ 14,41
28	€ 9,96	€ 11,95		€ 12,45	€ 14,94
29	€ 10,13	€ 12,16		€ 12,66	€ 15,19
30	€ 10,48	€ 12,58		€ 13,10	€ 15,72

(Pour consulter le tableau des indemnités kilométriques applicables aux trajets de plus de 30 kilomètres, voyez le site web de votre syndicat.)

E.R.: Werner Van Heetvelde, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles